

DE CONSTRUCTIONE - DE CONSECRATIONE ECCLESIAE HOYENSIS (1066)*

PHILIPPE GEORGE

UDC: 930.24:726.54(493.61)"10"

Original scientific paper

Manuscript received: 10. 03. 2014.

Revised manuscript accepted: 30. 03. 2014.

DOI: 10.1484/J.HAM.5.102668

Ph. George
Université et Trésor de la Cathédrale de Liège
Rue Bonne Fortune 6
B 4000 Liège
Belgique

All the history books on the Middle Ages mention the famous « Charter of Huy from 1066 », the oldest surviving example of a freedoms charter north of the Alps. In granting this freedoms charter to the citizens of Huy, Théoduin, the Bishop of Liège, (1048-1075) obtained in exchange the financial resources to achieve his objectives: the rebuilding of Huy-sur-Meuse and its collegiate church, which had been destroyed and ruined in 1053 by the count of Flanders. At the same time, the prelate was readying his own tomb. On August 1066, the grandiose inauguration ceremonies were held in the new church. The eulogy of this monument of Huy De constructione – de consecratione ecclesiae Hoyensis is perhaps missing, but the interdisciplinary approach makes it possible today to reconsider the matter: history, hagiography, architecture, art, liturgy and the sacred spatialization.

Keywords: architecture, bishop, freedoms charter, hagiography, Huy, Liège, liturgy, mosan art, sacred spatialization, tomb

Toutes les *Histoire du Moyen Âge* mentionnent la célèbre « Charte de Huy de 1066 », accordée par l'évêque de Liège Théoduin : le plus ancien exemple conservé de concession d'une franchise à une localité au nord des Alpes, dans l'ancien empire germanique. Et, en Belgique, toute étude sur l'art roman ne se conçoit pas sans une description de la collégiale de Huy, rénovée en 1066 et liée à l'événement, dont seule ne subsiste plus aujourd'hui intacte que la crypte¹. Le prélat y faisait en même temps préparer sa sépulture.

En août 1066, Huy est en effervescence : s'y déroule l'inauguration de la nouvelle église. On ne dispose pas d'un panégyrique du monument hutois, du style *De constructione – de consecratione ecclesiae Hoyensis*², mais l'interdisciplinarité permet aujourd'hui de reconsidérer le dossier en associant plus étroitement histoire, hagiographie, architecture, art, liturgie et spatialisation du sacré.

1. AUTOUR DE L'AN MIL

Au confluent de la Meuse et du Hoyoux, le site de Huy est caractérisé par son rocher, couronné d'un donjon, prélude à un ensemble fortifié, bref un site stratégique par excellence, essentiel pour le contrôle du trafic fluvial. (Fig. 1) Le 7 juillet 985, en obtenant de l'empereur Otton III le comté de Huy, – première fois qu'un comté est accordé à un évêque dans l'Empire – l'évêque de Liège Notger commençait à développer un pouvoir temporel axé sur le sillon Sambre & Meuse. L'annexion du comté est considérée à juste titre, comme l'acte fondateur de la principauté de Liège, terre d'Église impériale, fief aux frontières du royaume³.

Le sort de Liège comme capitale viable de l'évêché restera incertain jusqu'à la chute, à ses portes en 987, de la menaçante forteresse de Chèvremont ; ensuite « Liège devra tout à Notger », pour paraphraser la *Vita Notgeri*⁴. Notger aurait-il songé à faire auparavant de Huy le nouveau centre de son diocèse ?⁵ Huy est en effet un point plus facilement défendable que Liège : au cours des siècles, l'évêque y trouvera souvent refuge, comme en 1047, l'évêque Wazon lors de la révolte féodale lotharingienne.

Le *castrum* ou *palatium* désigne le triangle délimité par le confluent et couronné par le « château ». Huy cumule ainsi les fonctions stratégique, économique, commerciale⁶, spirituelle et juridique d'une ville. L'histoire politique, économique et sociale, a toutefois pris le pas sur l'histoire religieuse proprement dite⁷. Or qui dit « prince-évêque » dit « évêque », c'est-à-dire homme d'Église. Sans angélisme sur les motivations profondes des successeurs de saint Lambert à la tête de l'évêché de Tongres-Maastricht-Liège, nous voudrions réexaminer les événements importants qui se sont déroulés à Huy en 985 et surtout en 1066.

Saint Domitien, évêque de Tongres-Maastricht, est le premier patron de Huy. Sa souscription au bas des actes de deux conciles en 535 et 549 sont les deux seules attestations historiques que l'on ait conservées du personnage. Vers l'an mil, son souvenir surgit à Huy où il a la réputation d'avoir chassé un dragon et d'être enseveli. C'est Hériger de Lobbes, le collaborateur principal de Notger, qui, le premier, en glisse un mot dans sa *Geste des Évêques de Liège*. On a tout lieu de penser que l'archevêque de Mayence Willigise, archichapelain d'Otton III, a été mêlé à une élévation des reliques de Domitien sous l'épiscopat de Notger (972-1008). On ajoutera au dossier le fait que les monnaies frappées à Huy font apparaître le nom du patron de la cité sous Henri II (1002-1024), associé une fois au nom de saint Lambert sur une monnaie contemporaine de Conrad II (1024-1039), et par la suite, à celui de sainte Marie, patronne principale de la collégiale⁸.

N'est-il pas légitime de supposer, dans une logique historique⁹, que l'élévation probable des reliques de Domitien à Huy sous l'épiscopat de Notger (972-1008) ait suscité davantage : la rédaction d'une *Vita*? Ou, tout au moins, d'un texte documenté, dû peut-être même à la plume d'Hériger¹⁰. L'abbé de Lobbes, bras droit de l'évêque¹¹, a très bien pu assister à ces événements. Il serait d'ailleurs étonnant qu'il ne se fût pas intéressé de plus près à ce prédécesseur « hutois » de Notger, à ce maillon dans la prestigieuse généalogie épiscopale¹². Dans ses *Gesta*, Hériger évoque à peine Domitien alors qu'il accorde de l'importance à



Fig. 1. Vue aérienne de Huy (© Guy Focant)

l'évêque Jean l'Agneau (début du VII^e siècle). Ce dernier est enterré dans la chapelle Saint-Côme du château de Huy¹³. L'argument du silence est délicat mais la seule explication à cette quasi-absence de Domitien dans les textes conservés d'Hériger résiderait dans la perte d'une *Vita antiquissima Domitiani*, comme nous le suggérons déjà dans les années 80. Dans cette vision notgérienne, Jean l'Agneau et Domitien sont d'ailleurs complémentaires : l'un enterré au château et l'autre à la collégiale, l'un interprété comme le protecteur du site stratégique, l'autre comme celui de la maison-Dieu laissée aux bons soins des chanoines. De nombreux évêques impériaux ont exploité en hagiographie les pouvoirs sacrés reconnus à leurs prédécesseurs. Le genre littéraire des *Gesta episcoporum* consiste à « doter le diocèse d'une histoire sainte » et Jeffrey Webb même de s'interroger si c'était « une technique apprise spécifiquement dans les écoles cathédrales et impériales », bref dans le moule de la *Hofkapelle* impériale.

Le comté de Huy, sans doute de création royale, a été confié par Otton I^{er} à un de ses proches, Ansfred le Jeune¹⁴ ; celui-ci réaménagea le château avant de le rendre au roi pour cession à l'évêque au même moment¹⁵ : « le privilège de 985 pour l'Église de Liège associe trois notions : celle du comté de

Huy, celle du droit de battre monnaie et de lever le tonlieu à Huy et l'immunité contre l'ingérence d'un comte externe »¹⁶. En récupérant l'église Sainte-Marie, Notger y conforte le chapitre de chanoines sous la direction d'un abbé.

En d'autres circonstances, Notger sait aussi utiliser le droit pour mieux asseoir son activité reliquière¹⁷ : ainsi en juin 980, un synode général ecclésiastique reconnaît les mérites des saints de Wintershoven¹⁸. En miroir aux initiatives de Notger, les évêques de Bourgogne s'attachent eux aussi au culte des saints fondateurs de diocèse ou des saints premiers évêques « alors même qu'émerge une liturgie épiscopale »¹⁹. Au même moment, l'activité d'Otton III envers les reliques à Aix-la-Chapelle (Charlemagne, Léopard, Couronne) est aussi à souligner : Ludwig Falkenstein s'interroge même sur le rôle de Notger comme évêque diocésain dans la surveillance d'une urbanisation sacrée²⁰.

2. 1066 : UNE CHARTE DE LIBERTÉS RÉMUNÉRATRICE

En accordant une *libertas* aux bourgeois de Huy²¹, l'évêque de Liège Théoduin de Bavière (1048-1075)²², d'origine bavaroise et sans doute de souche royale, obtient les moyens financiers de sa politique : reconstruire Huy et

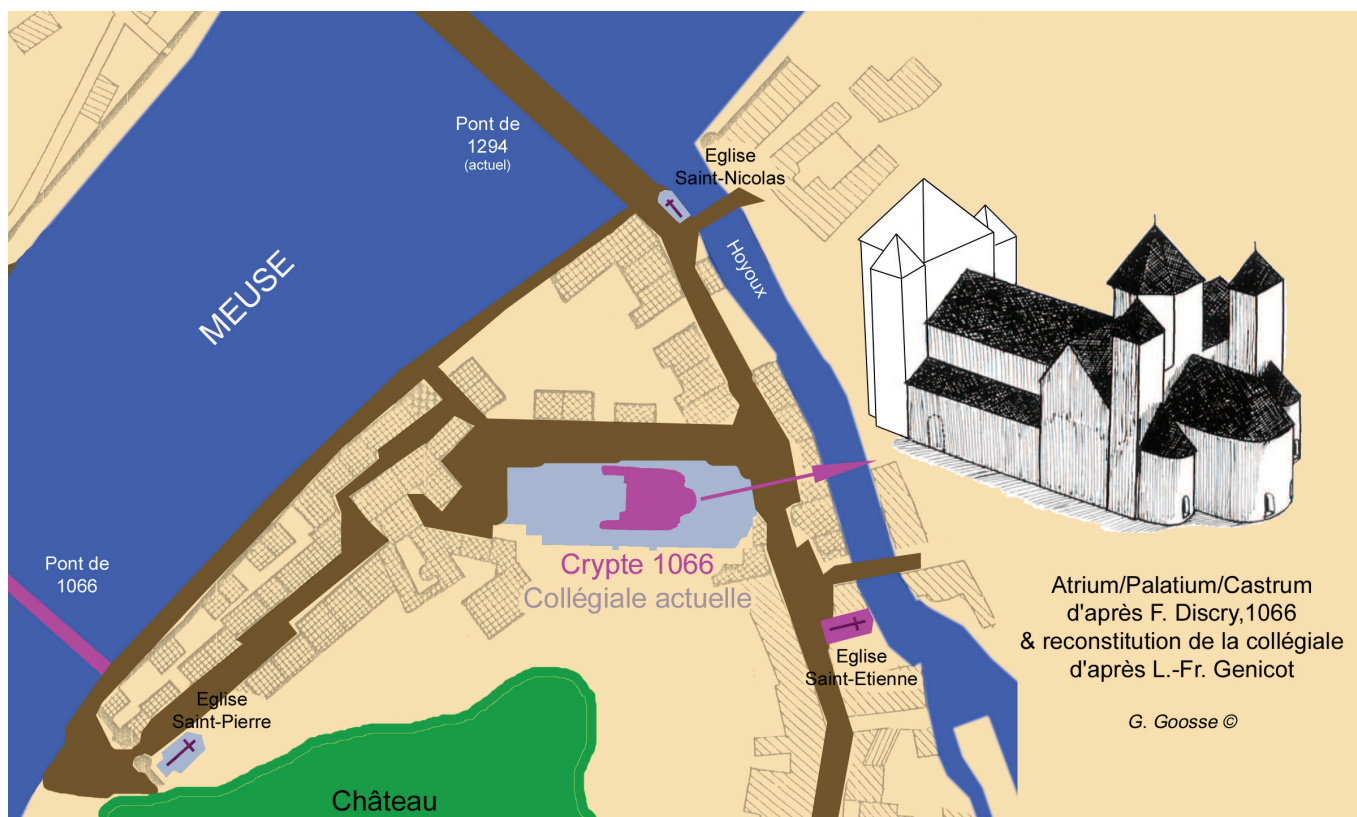


Fig. 2. Dessin des encloîtres de la collégiale de Huy (© Georges Goosse)

sa collégiale, ruinés en 1053 par l'attaque conjointe des comtes de Flandre et de Hainaut. Si la charte de libertés communément appelée « Charte de Huy » est bien connue du grand public²³, l'histoire est plus complexe de ce que nous voudrions appeler le « triduum » hutois d'août 1066. Il y a en effet tout un crescendo dans l'organisation des trois journées d'août 1066 à Huy et les étapes n'ont pas été suffisamment soulignées.

Dans l'ordre : la consécration de la nouvelle collégiale, le 24 août, le même jour l'octroi d'une première charte, que nous pourrions avec Luc-Francis Genicot qualifier de « charte capitulaire »²⁴, pour la distinguer de « la charte de

franchises », souvent appelée « charte de Huy », accordée le 26 août 1066²⁵.

Le jeudi 24 août 1066²⁶, en la fête de saint Barthélemy²⁷, se déroula à Huy la dédicace de la nouvelle collégiale en l'honneur de la Vierge et de saint Domitien par l'évêque Théoduin, en compagnie de son confrère Liébert de Cambrai²⁸. Vers 1250, c'est le chroniqueur Gilles d'Orval qui est le premier à relater la cérémonie²⁹ : Théoduin consacra la crypte et Liébert l'église. Le chroniqueur insiste sur la solennité des messes, la foule du clergé et du peuple. S'accomplit la translation du corps de Domitien et l'on peut déjà penser à une châsse³⁰ (Fig. 3).



Fig. 3. Crétage de la châsse de saint Domitien, Trésor de la Collégiale de Huy (© IRPA et Georges Goosse)



Fig. 4. Sceau de l'évêque Théoduin, Musée communal de Huy
(© Frédéric de Barys)

Dans un acte du même jour³¹, Théoduin énumère les revenus et terres affectées aux nouvelles prébendes canoniales³², détermine l'étendue de l'immunité claustrale (*atrium*) et affranchit la nouvelle église de l'autorité archidiaconale, en la soumettant directement à l'évêque ; il limite les droits de l'avoué. C'est l'archidiacre Golbert qui prononce les clauses comminatoires de la charte, « d'une voix haute »³³ : cela devait sans doute être fort impressionnant quand on sait le détail et l'énoncé des peines encourues de pareilles imprécations³⁴. Liébert de Cambrai s'y associe.

L'*atrium* est délimité – *ab ecclesia sancti Stephani³⁵ usque ad pontem Mose in atrium dedicavimus in quo nisi domos fratrum et hospitale fieri sub anathemate interdiximus ; ubi etiam quia locus erat aptus, atque cursum adicientes, molendinum fratrum fieri decrevimus³⁶* – maisons canoniales, hôpital et moulin, dans un espace compris entre Saint-Étienne et l'ancien pont sur la Meuse, une immunité dans ce triangle au pied du rocher (Fig. 2).

Enfin, le samedi 26 août³⁷, cette fois en présence de Godefroid le Barbu, duc de Lothier, et de puissants féodaux³⁸, la fameuse charte de Huy est concédée. La présence du duc, un an après son entrée en fonction, mérite d'être soulignée : il apporte ainsi sa garantie dans un processus dont il n'est plus le maître, et tente de limiter les dégâts devant l'initiative épiscopale.

La charte de franchise est la première « ordonnance » d'un évêque, approuvée par le synode mixte, qui modifie le droit en vigueur, notamment en réduisant pour les bourgeois le nombre de cojureurs pour dette de 7 à 3 afin de favoriser les activités commerciales de la cité³⁹.

Théoduin y écrit : « Cette église, je l'ai rebâtie depuis les fondements jusqu'aux plafonds, et depuis les plafonds jusque bien au-delà encore ; je l'ai dotée d'or et d'argent, de gemmes et de domaines fonciers selon mes moyens, et d'Agar qu'elle était, j'en ai fait Sara »⁴⁰ [...] Le surlendemain de la dédicace de l'église de Huy, toutes les décisions susdites ont été mises en vigueur et confirmées sous peine d'anathème par moi-même, par mon confrère et collaborateur Liébert, évêque de Cambrai, et par tous les prêtres qui se trouvaient là ».

Retrouvés en 2000 et inédits, deux sceaux, qui ont tous les critères d'authenticité⁴¹, ne peuvent manquer de faire

penser aux originaux perdus des deux chartes⁴² (Fig. 4). De diamètre semblable (60 mm), l'un rougeâtre, l'autre brunâtre, ils montrent et nomment l'évêque Théoduin, en buste, mitré et croisé, debout qui bénit, munis de l'inscription « + DIETWINUS/ GRATIA/ DEI/ EPISCOPUS »⁴³. La charte de franchise portait aussi le sceau de Liébert⁴⁴.

On peut raisonnablement supposer qu'à cette occasion une lecture fut faite de la *Vie* de saint Domitien, spécialement rédigée pour la circonstance⁴⁵, celle que nous avons éditée sous le nom de *Vita prima Domitiani* (VD1). Cet écrit postérieur de plusieurs siècles à la mort de Domitien n'apporte rien d'essentiel sur la carrière du saint lui-même (ca. 535-549) ; en revanche, à l'analyse, il se révèle être un témoin privilégié de la culture du XI^e siècle. Texte délaissé par l'érudition positiviste, car dénué à première lecture d'une signification obvie, la *Vita*, remise dans son contexte, développe toute sa dimension spirituelle dans le portrait qu'elle propose du bon évêque, face à l'hérésie notamment ; en outre, elle apporte des éléments très instructifs, contemporains de sa date de rédaction.

Bien sûr, faute de documents, des questions subsistent quant aux visées exactes de cette hagiographie épiscopale. « L'évêque est [tout d'abord] l'image du Christ, notamment en vertu du rite de l'onction »⁴⁶. Par conséquent, la cérémonie d'élection et de consécration du saint sera très bien décrite dans la VD1 : *oleo sancto inunctus* (c. 2, VD1). Domitien est porté à la tête de l'Église diocésaine, mais pour l'Église de Huy, la mise en exergue de son saint patron est un aussi événement capital. Un évêque, si l'on peut dire, est « propulsé » comme archétype de sainteté dans « une Église disposant la société toute entière selon une chorégraphie parfaite »⁴⁷. Dans ce XI^e siècle, où s'affrontent plusieurs modèles de société, une *Vie* de saint comme la VD1, par les transferts opérés et les réminiscences qu'elle engendre, est aussi une réponse à une contestation profonde, à un mouvement « hérétique ». Elle est indirectement l'écho des « bruissements d'hérésie »⁴⁸ de l'époque. Du point de vue strictement hutois, la recherche des origines et des racines, dans le cadre d'un processus de légitimation, pouvait aussi, tout comme à Maastricht ville de saint Servais⁴⁹, fournir quelques explications, surtout quand on sait l'attachement très fort du chapitre collégial de Huy à son saint patron, attachement qui se manifestera plus tard à maintes reprises⁵⁰.

Surtout lorsque l'on sait que l'église de Huy appartenait jadis à l'évêque de Cambrai⁵¹ : en 1066, Liébert de Cambrai est bel et bien présent à Huy, lui qui aussi avait eu des démêlés avec le comte de Flandre.

Nous avons dit plus haut qu'Hériger s'était peut-être intéressé à Domitien par une *Vita antiquissima*. Le chanoine Anselme (+ 1056), continuateur de l'œuvre d'Hériger, est proche de l'époque supposée de rédaction de la VD1. Ainsi, au-delà du personnage de Domitien, des questions fondamentales subsistent sur la méthode d'élaboration de la « Geste des évêques de Tongres-Maastricht-Liège ». En 1066, les idées ont évolué⁵². L'hypothétique lecture liturgique d'une ancienne *Vie* latine du saint, spécialement rédigée pour la circonstance, brossant le portrait idéalisé du bon évêque, est une sorte de discours à rattacher à ceux si bien expliqués par Dominique Iogna-Prat dans le cadre d'une spatialisation du sacré.

À Huy, un personnage important de ce XI^e siècle est l'archidiacre Boson qui a bien secondé son maître Théoduin. Hutois d'origine et membre d'une famille fortunée⁵³, il fut abbé de Notre-Dame de Huy. En 1075, un conflit l'oppose à l'abbé Thierry de Saint-Hubert en Ardenne, qui refusait



Fig. 5. Crypte de la collégiale de Huy (Dessin de Louis Schoenmaekers en 1906)

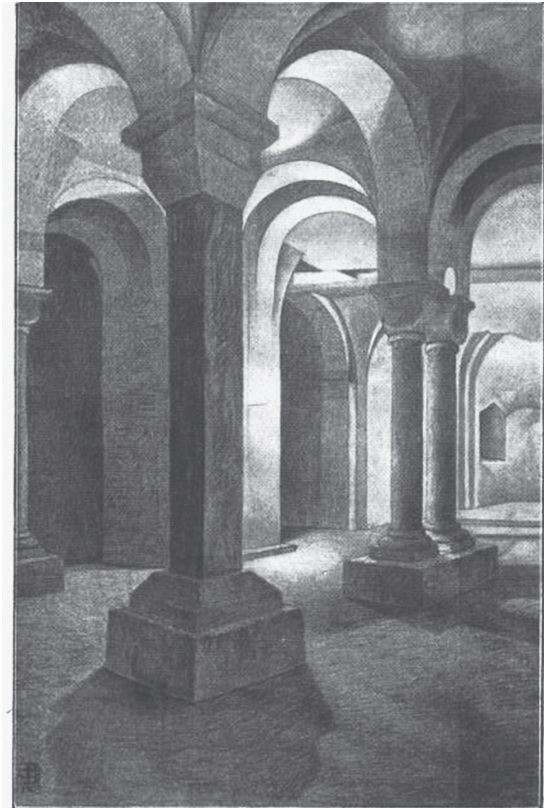


Fig. 6. Crypte de la collégiale de Huy (Dessin de Louis Schoenmaekers en 1906)

une prébende à son neveu. Or, au même moment, le pape adresse à l'abbaye un privilège confirmant ses droits et possessions. Boson, mû par la vindicte, déclare suspect le document par son écriture. Une commission de lecture est constituée et informe l'archidiacre que, par cet acte, le Saint-Siège place l'abbaye de Saint-Hubert sous sa juridiction immédiate. Ce privilège portait atteinte aux droits de l'évêque de Liège et Boson accuse Thierry de fraude. L'abbé convoque alors une assemblée de notables et produit une copie de l'acte pontifical transcrit de l'écriture curiale, difficile à lire, en écriture ordinaire. Il invite ses opposants à lire à haute voix les deux exemplaires pour prouver la conformité du document. Au-delà de cette anecdote, qui prouve une certaine critique paléographique en ce XI^e siècle⁵⁴, et reflète la procédure judiciaire⁵⁵, se perçoit le centralisme d'un gouvernement épiscopal et le désir d'un pouvoir fort qui tente de s'affirmer contre toutes les forces centrifuges, contre les féodaux principalement. La création des abbayes (moines « épiscopofuges ») et des chapitres collégiaux (chanoines « épiscopètes ») est aussi à replacer dans ce contexte⁵⁶. La tombe de Boson (+ vers 1085) était au milieu de la nef, jusqu'au XIV^e siècle⁵⁷.

Le jeudi, une fête religieuse bien connue la Saint-Barthélemy⁵⁸ est choisie pour la dédicace de la collégiale et la définition des enclôistres⁵⁹. Le samedi prend un caractère plus politique et juridique avec la charte de franchise, en présence du duc. Le samedi est aussi le jour dédié à Marie, patronne de l'église⁶⁰.

3. L'APOTHÉOSE : UNE NOUVELLE COLLÉGIALE ET UN ÉCRIN POUR LE TOMBEAU DU PRÉLAT

Des toutes grandes églises mosanes du XI^e siècle⁶¹, seule Nivelles, consacrée en 1046, est encore debout. En moellons irréguliers de grès local, elle impressionne, restaurée

dans sa relative homogénéité romane. Le chœur oriental rectangulaire surmonte une crypte-halle, véritable église semi-enterrée dallée de pierre bleue et voûtée d'arêtes. La longueur totale de l'édifice avoisine les 100 mètres.

Les fouilles archéologiques ont reconstitué d'autres grandes églises de type mosan à Liège, à Malmedy ou à Stavelot. Ici au centre d'une vaste crypte à chevet plat semi-enfouie l'abbé Poppon (+ 1048) fit ériger son tombeau. L'accès se faisait par deux passages en pente douce, qui prenaient naissance dans le transept. Ce genre de crypte extérieure, typiquement mosane, se retrouve à Fosses, le seul exemple encore conservé⁶². Huy, par contre, a gardé « une crypte de facture exceptionnelle en pays mosan »⁶³ : de l'édifice de Théoduin de 1066 ne subsiste plus que cette vaste crypte à trois nefs terminées par une abside semi-circulaire. Arêtes, berceau et cul de four se partagent le voûtement, – hauteur primitive sous clé de 5,75 mètres –, supporté à la fois par six colonnes géminées en grès aux chapiteaux cubiques et par un pilier central carré de pierre noire (Fig. 5 et 6).

L'examen fort complet par Luc-François Genicot des sources historiques a abouti à très peu sur le monument de 1066. Avant 1066, il rappelle les invasions normandes (880-881) et une éventuelle restauration, selon le passage bien connu et commenté des *Gesta abbreviata*, et une intervention, supposée mais non documentée, de l'évêque Baldéric II (1008-1018).

L'édifice ottonien (1053-1066) serait d'un type semblable à celui de Spire adapté en pays mosan (*cf.* fig. 2). Ses dimensions estimées, mais controversées⁶⁴, avoisineraient une cinquantaine de mètres de long sur seize mètres trente de large, six mètres trente pour le vaisseau central. Trois absides contigües, voûtées en cul de four, sous lequel la crypte, trois nefs séparées par des piliers carrés (?) à imposte et un plafond plat, et peut-être un *Westbau*, avant-corps occidental, avec un sanctuaire marial, répondant au chœur oriental,

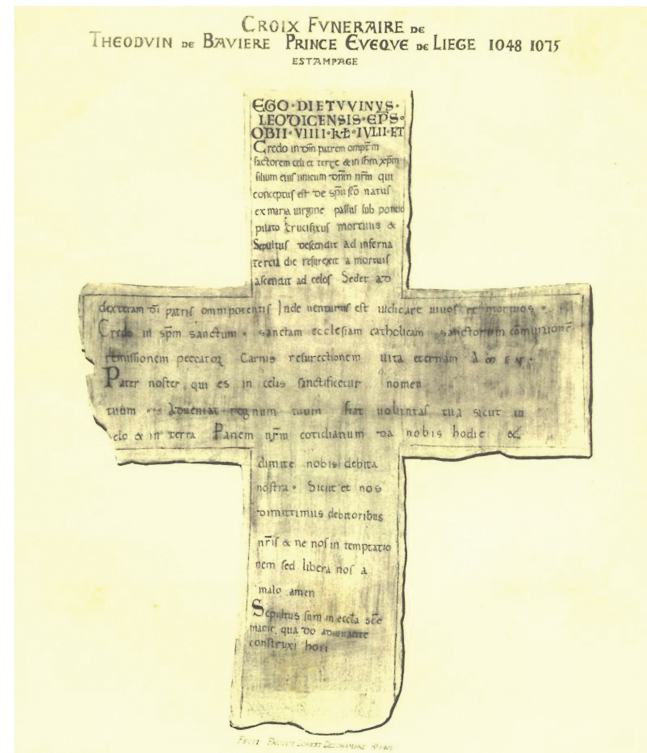


Fig. 8. Croix de Théoduin, Trésor de la Collégiale de Huy (© Philippe Roussel)

assez long et commode pour les chanoines. La crypte est à elle seule une véritable église enfouie, de type halle.

En reconstruisant la collégiale de Huy⁶⁵, Théoduin de Bavière y fit aussi préparer sa sépulture⁶⁶. C'est la charte capitulaire qui stipule le souhait du prélat⁶⁷. Il meurt le 23 juin 1075⁶⁸. Il est enterré devant l'autel de la Vierge, près des fonts, côté Meuse. Avant les aménagements gothiques de la collégiale, le chroniqueur hutois Maurice de Neufmoustier, qui écrivait vers 1230, a décrit le tombeau de Théoduin : « Une très belle tombe fut érigée sur lui. C'était, en effet, une pierre noire, qui se voit encore aujourd'hui, surélevée au-dessus du pavement. À côté d'elle et tout alentour se trouvaient disposées en alignement six colonnes de bronze doré. Sur celles-ci était disposée une pierre décorée merveilleusement d'un ouvrage de mosaïque de marbres de couleurs mélangées de blanc et de rouge, qui avait un encadrement de bois sur lequel étaient fixées des lames de métal contenant ces vers : « Théoduin a commencé, achevé et doté cet édifice de gemmes, d'argent, de peintures, de vêtements sacrés et d'or ». Et d'autres vers encore. Autour de la tombe ainsi décrite il y avait une grille de fer, un ouvrage merveilleusement construit, avec des ornements floraux tout autour et contenant tout ce que qui est décrit ci-dessus. Ce mausolée tel que décrit ci-dessus vers 1230, était tenu en grand honneur. La dite grille avait environ quatre pieds de large et environ cinq pieds de hauteur. Les panneaux supérieurs pouvaient en être ouverts, lorsque le prêtre qui prononçait les oraisons pour les défunts devait en faire le tour pour l'encenser »⁶⁹.

Cette dalle supérieure ornée d'une mosaïque de marbres rouge et blanc est supportée par des colonnes est comparée par Hadrien Kokerols à la dalle de Godescalc de Morialmé à Saint-Barthélemy de Liège⁷⁰ (vers 1015) (Fig. 7), et la disposition du tombeau à celui de l'évêque de Liège Wolbodon à Saint-Laurent de Liège, réalisé vers 1153-1190, dont on ne possède plus qu'un dessin du XVII^e siècle de l'érudit Henri van den Berch. Ce dernier a dessiné plusieurs des monuments funéraires épiscopaux, aujourd'hui disparus, et notamment le nouveau monument funéraire de Théoduin lorsque les restes du prélat seront transférés dans le

chœur gothique⁷¹. On insistera sur la richesse du monument ancien : marbre rouge (porphyre) d'Égypte et blanc d'Italie, colonnes dorées, lames épigraphiques (orfèvrerie sur laiton ?), et grille de fer autour du tombeau (en forme de chasse ?).

En 1652 et en 1873, l'ouverture du tombeau révéla une croix en plomb (H. 426 x 341 mm, poids 2 kg 760) (Fig. 8) et un calice en argent (H. 71 mm, diamètre de la coupe 60 mm et du pied 54 mm) (Fig. 9). Sur la croix est gravé un texte latin. En voici la traduction : « Moi, Théoduin, évêque de Liège, je suis mort le 9 des calendes de juillet [23 juin] et je crois en Dieu... [suivent les textes du *Credo* et du *Pater*]. J'ai été enseveli dans l'église Sainte-Marie, qu'avec l'aide de Dieu j'ai fait construire à Huy ». Le Trésor de la Cathédrale de Liège a récemment rendu des fragments de tissu et un dessin, reconstitution par Jules Helbig à la fin du XIX^e siècle, d'une chaussure attribuée à Théoduin⁷² ; extraite de son tombeau en 1873, elle y fut vraisemblablement replacée, hormis deux fragments assez sommaires de l'étoffe qui devait la recouvrir⁷³. D'après Helbig, l'empeigne de la chaussure de Théoduin n'est pas entaillée mais semble entièrement close et recouverte d'un tissu précieux⁷⁴. L'ensemble funéraire retrouvé est à insérer dans ceux étudiés par Elzbieta Dabrowska⁷⁵, dont font partie ces « croix d'identité ».

* * *

Huy tient une place privilégiée dans le cœur de l'évêque Théoduin. Il ne faut pas oublier non plus les événements fondamentaux pour l'histoire de la principauté survenus pendant son épiscopat.

En 1070, acquisition du *castrum* de Dinant⁷⁶.

À Liège, le 9 mai 1071, a lieu le triomphe de saint Remacle, reconnaissance par l'empereur de l'antique suprématie du monastère de Stavelot sur celui de Malmedy, au sein d'une abbaye commune⁷⁷. Les jours suivants, dans une lettre à son collègue Imade de Paderborn, l'évêque de Liège Théoduin raconte les événements survenus à Liège et trois miracles survenus par l'intercession du saint. Saint Lambert a lui-



Fig. 7. Tombe de Godescalc de Morialmé, Collégiale Saint-Barthélemy de Liège : la mosaïque est faite de carreaux de marbre, blanc et bleu, assemblés en échiquier, ultérieurement encadrés (© Georges Goosse)

aussi contribué au triomphe de Remacle. Dans la crypte de la cathédrale priait Liébert, encore lui. L'impact psychologique est très fort, la pression de la foule déterminante. Le vieil évêque est manifestement fortement impressionné. Pourtant, comme son confrère de Cambrai, à travers les sources historiques⁷⁸, l'un comme l'autre semblent être des hommes doués d'esprit « critique », et notamment des adversaires de l'hérésie.

C'est à la même cour royale de Liège, en mai 1071, qu'est confirmée l'inféodation du comté de Hainaut à l'Église de Liège⁷⁹. Pour combattre Robert I^{er} le Frison devenu comte de Flandre, Richilde, comtesse de Hainaut et son fils Baudouin II, cherchèrent appui auprès de l'évêque Théoduin. Elle transforma ses alleux en fiefs tenus de l'Église de Liège qui lui apporta de l'argent pour la soutenir dans sa lutte. Le 9 mai 1071, Henri IV ratifie la donation et donne la charge publique à l'Église de Liège; Théoduin la concède à Godefroid le Bossu, duc de Basse-Lotharingie, investi en premier lieu comme *magister militiae Lotharingiae*; le duc l'inféode à son tour à la comtesse. En 1076, à la mort de Godefroid sans héritier, Richilde et son fils sont investis directement.

À Huy, Théoduin recherche un soutien auprès de la bourgeoisie, – les habitants de la ville –, la force politique montante, comme son parent Henri IV le fait au même moment dans l'Empire⁸⁰. Il inaugure le phénomène de l'émancipation urbaine. Une influence des *fueros* espagnols a été supposée sur le mouvement des franchises urbaines mosanes. Mais on n'a encore fait que sonder sommairement, à travers quelques dossiers particuliers, les relations commerciales doublées de relations culturelles, culturelles, intellectuelles et scientifiques, qui expliqueraient ce courant d'influences⁸¹. De la même manière, c'est du Sud que provient le mouvement de la Paix de Dieu, si fondamental dans la constitution du pouvoir épiscopal⁸².



Fig. 9. Calice de Théoduin, Trésor de la Collégiale de Huy (© Philippe Roussel)

Enfin, on se rappellera aussi que c'est sous l'épiscopat de Théoduin qu'eut lieu un pèlerinage de Liégeois à Saint-Jacques de Compostelle, le premier connu pour nos régions. C'est précisément à Huy que l'évêque accueille les pèlerins de retour de Galice avec leurs précieuses reliques, et c'est par bateau qu'ils descendent la Meuse pour les amener à l'abbaye de Saint-Jacques de Liège⁸³.

En ce XI^e siècle se perçoit le centralisme d'un gouvernement épiscopal et le désir d'un pouvoir fort, qui tente de s'affirmer contre toutes les forces centrifuges. Huy a la prédilection de l'évêque Théoduin. Un archidiacre de choc, Boson, abbé de Notre-Dame de Huy, seconde le vieil évêque. L'apothéose se déroule en août 1066 par l'organisation d'un « triduum » qui va laisser trace dans les mémoires. Saint Domitien, patron de Huy, est présenté comme un évêque modèle en lutte contre l'hérésie, constructeur d'églises et archétype de sainteté dans une Église à l'ordonnance parfaite. La grande cérémonie de la consécration de la nouvelle collégiale romane de Huy par l'évêque de Liège Théoduin se déroule en présence de Liébert de Cambrai, le prédécesseur de Gérard de Cambrai ; ce dernier, présent à la dédicace de Stavelot en 1040, fut un prélat en lutte avec les hérétiques d'Arras en 1025... et de rêver, avec l'imagination scientifique dont est capable l'historien, qu'une lecture supposée de la *Vita Domitiani* lors de cette importante cérémonie de 1066, et d'un discours clérical sur l'église-monument de Huy ait pu pareillement exister.

La Paix de Dieu, si fondamentale dans la constitution du pouvoir par le maintien de l'ordre, sera instaurée dans le diocèse, en 1081, par le successeur de Théoduin, l'évêque Henri de Verdun (1075-1091). Le prélat sera lui aussi enterré à Notre-Dame de Huy, près du chœur, mais son mausolée a disparu. En 985, l'évêque Notger recevait de l'Empereur le comté de Huy et un pouvoir temporel, à l'origine de la principauté liégeoise. Le grand dessein épiscopal est conforté à Huy en 1066.

* C'est pour nous un plaisir de dédier cet article en hommage à Pierre Riché, dont les recherches sur Gerbert d'Aurillac et son époque nous ont toujours passionné, *cf* notre compte-rendu dans la revue *Le Moyen Âge*, 1989, p. 171-172 et 2002, p. 162-3.

Improvvisée en octobre 2013 à la demande de Miljenko Jurković, notre contribution a profité des discussions que nous avons eues avec Jean-Pierre Caillet, Jean-Claude Ghislain, Julien Maquet et Charles Mériaux.

Alain Dierkens nous a fait l'amitié d'une relecture finale, sans nullement engager sa responsabilité scientifique. Nous leur adressons nos plus vifs remerciements, ainsi que, pour l'illustration, à Michel Teheux, Philippe Roussel, Paul Hautecler, Guy Focant, Frédéric de Bary et Georges Goosse.

¹ J. LECLERCQ-MARX, *L'art roman en Belgique. Architecture, art monumental*, Braine-l'Alleud, 1997, p. 52, et notre article, « *Architecturer et organiser le grand dessein de Dieu* » : à propos de quelques édifices-reliquaires du pays mosan (IX^e-XII^e siècle), in *Ars auro gemmisque prior. Mélanges en hommage à Jean-Pierre Caillet. Dissertationes & Monographiae 6 International research Center for late Antiquity and the Middle Ages Motovun*, Université de Zagreb, Textes réunis par Ch. BLONDEAU, Br. BOISSAVIT-CAMUS, V. BOUCHERAT & P. VOLTI, éd. M. JURKOVIC, p. 251-258.

² D. IOGNA-PRAT, *La Maison-Dieu*, Paris, 2006 et notre compte-rendu dans la *Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, Académie Royale d'Archéologie de Belgique, t. LXXVI, 2007, p. 161-165.

Dominique Iogna-Prat reconstitue remarquablement *Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge (v. 800-v. 1200)*, remontant aux « Gestes » d'évêques carolingiens. La spatialisation du sacré induit une forme de discours sur l'Église et sur la société chrétienne à l'âge roman. Pour la France, un contre-discours d'hérétiques est relevé dans différentes sources.

³ *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Actes du colloque de Liège 2008, éd. A. WILKIN & J.-L. KUPPER, Liège, 2013, a paru au moment même où nous déposons notre texte : on nous pardonnera de n'avoir pas peut-être pas pu complètement assimiler cet excellent ouvrage collectif en bibliographie. En 980 déjà, un diplôme d'immunité générale était octroyé par Otton II pour le patrimoine foncier de l'Église de Liège.

⁴ Peut-être écrite sous l'évêque Henri II de Leez vers 1140 par le canoniste Raimbald de Dongelberg : traduite par J.-P. DELVILLE dans *Notger de Liège. L'an mil au cœur de l'Europe*, Liège, 2008.

⁵ J.-L. KUPPER, *Aux lisières de l'Empire. L'évêque Notger de Liège et l'élection d'Hugues Capet*, in *Pouvoirs et libertés au temps des premiers Capétiens*, éd. É. MAGNOU-MORTIER, Cholet, 1992, p. 97-108, ici p. 100-103.

⁶ Tonlieu, monnaie, pont, marché régional : M. SUTTOR, *Vie et dynamique d'un fleuve. La Meuse de Sedan à Maastricht (des origines à 1600)*, Bruxelles, 2006 et G. DESPY, *Naissance de villes et bourgades*, in *La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire-Économies-Sociétés*, éd. H. HASQUIN, t. I, Bruxelles, 1975, p. 93-129.

⁷ C'est une impression tout à fait personnelle qui concerne particulièrement ce dossier. La datation (jour et mois) de la charte de Huy est un exemple caractéristique puisqu'il a fallu attendre l'article du Père M. COENS (*Les saints vénérés à Huy*, in *Analecta Bollandiana*, t. LXXVI, 1958, p. 316-335, ici p. 330) sur les sources liturgiques pour mettre en évidence la fête de la dédicace de la collégiale de Huy, à partir de laquelle les autres jours s'orchestrent, comme nous le verrons ci-dessous. Il est bien sûr que, vu du côté de l'histoire économique et sociale, la recherche est excellente. Sur ces chocs entre les diverses catégories de l'histoire, l'article de Chr. RENARDY, *Fernand Vercauteren et les historiens liégeois à propos des luttes sociales à Liège au Moyen Âge*, in *Bulletin de la Société d'Art & d'Histoire du diocèse de Liège*, t. LXX, 2013, p. 117-123.

⁸ H. FRÈRE, *Monnaies de l'évêque de Liège frappées à Huy et à Statte*, in *Revue Belge de Numismatique et de Sigillographie*, t. CVIII, 1962, p. 115, et IDEM, in *Annales du Cercle Hutois des Sciences & Beaux-Arts*, t. XXXV, 1975). Existente déjà des pièces au nom d'Henri II sous l'épiscopat de Notger (+ 1008).

⁹ Un cas similaire : l'hypothèse de la rédaction de la *Vita Hadelini* au moment de l'élévation des reliques de saint Hadelin par l'évêque Wazon en 1046 (Ph. GEORGE, *Hadelin, saint mosan par excellence. Pour une histoire de son culte*, in Catalogue de l'exposition de Visé, 1989, p. 73-85). Clément Bayer (Cl. M. M. BAYER, *La Vita Hadelini de Notger de Liège et la protohistoire de l'abbaye de Celles*, in *Évêque et prince*, *op. cit.*, p. 403-483) attribue la *Vita Hadelini* à Notger, ce qui nous fournirait ici un bel argument supplémentaire, si nous ne gardions malgré tout quelques doutes sur sa démonstration, très savante au demeurant. D'abord, avec la mention de Wazon, et ensuite avec celle de la date de 704 dans l'authentique : comment les expliquer ? Dans un copieux article, notre ami élabore un « scénario hypothétique (mais non fantaisiste) » (p. 471). On doit saluer cette méthode de travail : c'est la seule solution au vu des rares mentions des sources contemporaines mais l'herméneutique est vraiment très difficile. « Entre le début du VII^e et le milieu du VIII^e siècle, Hadelin, propriétaire des lieux, fonde à Celles une église et y installe une communauté de clercs [...] ». Il y reçoit sépulture et son image s'estompe au cours du temps. Autant nous partageons son scepticisme sur Hadelin, autant nous nous demandons s'il faut aller jusqu'à nier ses relations avec Remacle, qui, pour Clément Bayer, n'est intégré à la légende de Remacle que dans la seconde moitié du IX^e siècle. Sans entrer dans le détail, pour nous, le « Catalogue des hommes illustres » est un diptyque du genre de ceux que l'on connaît pour Liège et, à nos yeux, le *christianus* n'est pas Christian de Stavelot. L'argument du silence sur Hadelin dans l'*Homilia* et dans la *Vita Remacii prima*, développé par Clément Bayer (p. 450-451), est discutable et l'impact de la consécration de l'abbatiale de Stavelot en 1040 sur la *Vita Hadelini* sous-estimé.

À titre de comparaison, *mutatis mutandis*, Godefroid Kurth a, lui aussi, cru à la tradition des causes liégeoises du martyr de saint Lambert avant de considérer que 150 ans était une période suffisante pour altérer la vérité historique... mais qui établira des règles strictes dans ce domaine des sciences humaines ?

Les couples « élévations/châsses-textes hagiographiques » sont illustrés par les nombreux et remarquables travaux d'Alain Dierkens.

D'autre part, en 980, Notger intervient à propos des reliques de Landoald et de ses compagnons à Gand dans un contexte de « rayonnement politique et culturel de l'Église impériale sur les marches de l'État ottonien » (J.-L. KUPPER, *Les voies de la création hagiographique : Lettre d'envoi par l'évêque Notger de Liège de la Vita sancti Landoaldi. 19 juin 980*, in *Autour de Gerbert d'Aurillac, le pape de l'an mil*. Album de documents commentés, éd. O. GUYOTJEANNIN & E. POULLE, Paris 1996, n° 44, p. 300-305 (*Matériaux pour l'histoire publiés par l'École des Chartes*, 1) : il authentifie les corps et Hériger met par écrit le récit de leur translation.

¹⁰ C'est la pseudo *Vita antiquissima* que nous suggérons et éditions en fin de notre article *Vies & Miracles de saint Domitien (ca. 535-549), évêque de Tongres-Maastricht et patron de la ville de Huy*, in *Analecta Bollandiana*, t. CIII, 1985, p. 305-351 et t. CXIX, 2001, p. 5-32. Avec un clin d'œil amical à Clément Bayer, nous la soumettons à son jugement!

Qu'Hériger ou Notger soit l'auteur des textes hagiographiques importe peu puisque leur proximité intellectuelle et leur complicité politiques sont évidentes : ils ont tous deux la même représentation du passé et les mêmes volontés. Enfin, avec le célèbre *Codex Stabulensis* de Bamberg, Nicolas Mazeure montre le soin de Notger à se doter d'une sorte de memento de légitimation de ses activités avec, à l'appui, une mise en scène hagiographique (N. MAZEURE, *Notger et l'écrit diplomatique à la fin du X^e siècle. La mise par écrit et l'exploitation des chartes comme fondements de l'autorité politique et de l'idéologie épiscopales*, in *Évêque et prince*, *op. cit.*, p. 485-506).

¹¹ Lobbes, diocèse de Cambrai, appartient au temporel à l'Église de Liège. L'évêque choisit l'abbé qui occupe la première place, après lui, dans la hiérarchie du diocèse (A. DIERKENS, *Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du X^e siècle*, in *Évêque et prince*, *op. cit.*, p. 273-275).

¹² J.-L. KUPPER, *La geste des pontifes de l'Église de Tongres, Maastricht ou Liège*, in *Liège. Autour de l'an mil*, *op. cit.*, p. 15-19.

¹³ Excellente analyse sur Jean l'Agneau par J. R. WEBB, *Notger et Hériger face au passé lointain du diocèse de Tongres-Maastricht-Liège*, in *Évêque et prince*, *op. cit.*, p. 518-523. Il insiste aussi pour dire que « le siècle des saints » est déjà dans l'esprit d'Hériger (p. 518, note 44). Cette topographie sacrée,

avec la dimension de sanctuarisation du diocèse voire même de la Meuse comme fleuve sacré, avait déjà retenu notre attention dans nos articles des *Mélanges Parisse* et de *Pecia* (<http://orbi.ulg.ac.be>)

Théodard, prédécesseur de Lambert, mériterait attention avec la relique de son bras à Thuin (J.-Cl. GHISLAIN, Catalogue de l'exposition *Châsses. Du Moyen Âge à nos jours*, in *Feuillet de la cathédrale de Liège*, 2013, p.77-80). Thuin, poste avancé sur la Sambre, sera pris en 1053 par le comte de Hainaut (*cf. infra*).

¹⁴ A. DIERKENS, *La ville de Huy avant l'an mil : premier essai de synthèse des recherches historiques et archéologiques*, in *La genèse et les premiers siècles des villes médiévales dans les Pays-Bas méridionaux : un problème archéologique et historique*, Bruxelles, 1990, p. 391-409.

¹⁵ Le ralliement de Notger au parti d'Otton III contre Lothaire qui voulait reprendre la Lotharingie, berceau de sa famille carolingienne, lui vaut en récompense le comté (P. RICHÉ, *Notger et Gerbert, in Évêque et prince, op. cit.*, p. 348).

¹⁶ M. MARGUE, *Face à l'évêque, le comte. Politique ottonienne et pouvoir comtal en Lotharingie à l'époque de Notger*, in *Évêque et prince, op. cit.*, p. 254 et 263. Et Michel Margue donne aussi des exemples de placement de reliques dans leur centre de pouvoir par les comtes à Luxembourg, à Warcq et ailleurs (*Ibidem*, p. 267-9).

¹⁷ De manière générale, notre ouvrage *Reliques. Le quatrième pouvoir*, Nice-Bruxelles, 2013.

¹⁸ Sur la dimension politique et judiciaire de l'œuvre de Notger, J. MAQUET, *Le droit et la justice, deux instruments entre les mains de Notger*, in *Évêque et prince, op. cit.*, p. 379 et 392-394, en particulier cette approbation par synode, *cf. infra*.

¹⁹ Ch. SAPIN, *Évêques constructeurs dans la Bourgogne de l'an Mil*, in *Évêque et prince, op. cit.*, p. 316.

²⁰ L. FALKENSTEIN, *Notger et Aix-la-Chapelle*, in *Évêque et prince, op. cit.*, p. 318 et p. 335-336.

Sur le culte des saints (Vincent, André...) et de la sainte Croix à l'époque de Notger et après lui, nous renverrons à notre article sur le culte de la sainte Croix des *Mélanges Gauthier* (<http://orbi.ulg.ac.be>).

²¹ Sur ce terme désignant ces représentants de la bourgeoisie urbaine naissante, *cf. J. MAQUET, « Faire justice » dans le diocèse de Liège au Moyen Âge (VIII^e-XII^e siècles). Essai de droit judiciaire reconstitué*, Genève, 2008, p. 131 et 429. Placés sous la juridiction immédiate de l'évêque (contre d'abord le tiers puis la moitié de leurs biens meubles), ils assurent la garde du château lors des vacances épiscopales. Ce n'est pas le lieu d'entrer ici dans le détail des libertés accordées, *Ibidem*, p. 385, 425, 429, 434, et 552-553.

²² J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale. XI^e-XII^e siècles*, Paris, 1981, p. 302-307 et 497-507; IDEM, Leodium (Liège/Luik), *Series episcoporum ecclesiae catholicae occidentalis*, Series V Germania, t. I, *Archiepiscopatus coloniensis*, Stuttgart, 1982, p. 72-73.

²³ Son millénaire fut célébré (*cf. notamment le Catalogue de l'exposition Charte de Huy, 1066*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1966). La Charte de Huy fait généralement partie des souvenirs de cours d'histoire de primaire ou d'humanités.

²⁴ Éditée par L.-Fr. GENICOT, *Le chapitre de Huy au tournant des XII^e et XIII^e siècles*, in *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1964, p. 36-42.

²⁵ A. JORIS, *Huy et sa charte de franchises. 1066. Signification. Antécédents. Problèmes*, Bruxelles, 1966 : analyse p. 20-24, tradition manuscrite p. 25-30 (l'original de la charte a disparu en 1408, confisquée à la suite de la défaite liégeoise d'Othée), copies, édition et traduction p. 37-48.

²⁶ A. JORIS, *Note sur la date du début de l'épiscopat de Théoduin, évêque de Liège*, in *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XXXVIII, 1960, écrivait p. 1068 n. 1 : « C'est par erreur que nous avons attribué à plusieurs reprises à la charte pour la collégiale la date du 25 août au lieu du 24 août 1066 ». Le problème de la date du mois et du jour a fait l'objet d'une synthèse par A. JORIS, *Huy et sa charte de franchises, op. cit.*, p. 33-35.

Les synodes mixtes de paix, à partir de 1081 (*cf. infra*), se réunissaient habituellement le samedi, ce qui signifie que les participants aux synodes étaient déjà présents à Liège à cette date pour le synode mixte du dimanche. Les synodes, semble-t-il, commençaient d'abord par une messe. Habituellement, le synode mixte se réunit dans la cathédrale (ou d'autres églises) le dimanche ou les jours de fêtes solennelles comme la Saint-Lambert ou le jour de la dédicace de la cathédrale (28 octobre), mais ce n'est pas une règle absolue. Le plaid royal qui précède le triomphe de saint Remacle a eu lieu le 8 mai 1071, un dimanche. Les synodes de paix se réunissent habituellement le samedi (MAQUET, *Faire justice, op. cit.*, p. 155-156 et 217).

²⁷ En 1377, l'évêque Jean d'Arckel choisira le même jour pour la consécration du chœur gothique.

Nous avons déjà émis quelques remarques sur les jours de dédicace, qui ne correspondent pas spécialement toujours au dimanche (*Les reliques de Stavelot-Malmedy*, 1989, p. 79) : à Stavelot, le jeudi 24 décembre 1030 et le samedi 26 décembre 1030 qui entourent la Noël, le samedi 31 mai 1046, le samedi 4 septembre 1087 ; à Saint-Laurent de Liège, le dimanche 3 novembre 1034 (*Documents inédits sur le trésor des reliques des abbayes bénédictines de Saint-Laurent et de Saint-Jacques de Liège (XI^e-XVIII^e siècles)*, in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CLVIII, 1992, p. 19).

²⁸ Liébert de Lessines, évêque de Cambrai (1051-1076), fondateur de plusieurs églises à Cambrai, sa capitale qu'il avait rendue « populeuse et opulente ». *Gesta Lietheri*, composés peu après sa mort par un anonyme (MGH, SS, t. VII, p. 489-497) et *Vita Lietheri* (MGH SS, t. XXX, p. 840-868), composée par Raoul de Saint-Sépulchre qui a suivi le prélat lors de son pèlerinage vers la Terre sainte, en 1054-1056. « Champion du mouvement de paix », il eut des démêlés avec le comte de Flandre. Bibliographie par É. VAN MINGROOT, *Les chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II, évêques de Cambrai et d'Arras, comtes du Cambrésis, 1012-1092-93*, Louvain, 2005, p. 6-7, et p.2. Sa présence à Huy doit être ajoutée à son itinéraire de 1066 qui le conduit à Dortmund après le 17 juillet (séjour à la cour allemande) et à Reims le 28 septembre (avec le roi de France) (*Ibidem*, p. 97). A-t-on estimé son influence sur l'instauration de la paix de Dieu à Liège ?

²⁹ [...] *idem presul Theoduinus, qui in matrem Domini unice pius fuit, presente Luythberto Cameracensi episcopo, dedicavit eam in honore beate Marie semper virginis et beati Domiciani confessoris atque pontificis ; ita tamen quod iste Theoduinus statum inferiorem, dominus vero Lyebertus statum superiorem cum missarum sollempniis dedicaverunt. Ambo pontifices cum universa multitudine cleri et populi in ea corpus beati Domiciani confessoris atque pontificis pie et devote transtulerunt. Nam antea illic parva ecclesia a beato Materno primo Tungrensium episcopo constructa erat in honore sancte Marie, sicut ipse narrat in privilegio suo, ita dicens [suit la retranscription de la charte de franchise]*, GILLES D'ORVAL, MGH, SS, t. XXV, p. 78-79.

³⁰ Quant à la châsse du XI^e siècle, seul un fragment de crêtage, réutilisé sur la châsse du XII^e siècle, pourrait éventuellement lui être attribué. Neil Stratford le date de peu avant 1172 en comparant le décor aux gravures de la croix de Solières mais en constatant que ce répertoire est observé au XI^e siècle (*Catalogue des émaux du British Museum*, 1993, p. 93). Pour Albert Lemeunier (*La châsse de saint Domitien de Huy et sa restauration*, Huy, 2005, p. 24) : « remploi d'un crêtage antérieur : troisième quart du XI^e siècle ?, p. 24 et IDEM, *Trésor de la collégiale Notre-Dame. Huy*, Huy, 2012, p. 16 : « Sur le faite de la toiture, un crêtage ajouré d'une frise d'animaux est remarquable par ses qualités techniques et décoratives. Il est antérieur à la châsse elle-même (XI^e-début XII^e siècle ? et constitue donc un remploi ». Ce long crêtage ajouré, en *opus terrassile*, où alternent figures zoomorphes et motifs végétaux stylisés, souligne le faite de la toiture. La datation, on le voit, est difficile. La soumettant à Jean-Claude Ghislain, ce dernier nous fait observer que ce crêtage de la toiture est repercé, de la même technique que sur les pignons à Visé (ca 1046), mais sans rapport avec ceux du XII^e siècle des pignons de Huy, de même style que des estampages sur le toit. Jean-Claude Ghislain arrive ainsi, indépendamment de nous, à une hypothèse de remploi, éventuellement d'une châsse contemporaine du transfert solennel des reliques de saint Domitien par Théoduin en 1066. Il ajoute que les crétages mosans depuis l'époque de Godefroid de Huy sont coulés, comme pour la châsse de saint Symphorien et non plus repercés comme à Visé. Les crétages des pignons à Huy sont coulés : le crêtage sommital doit donc être un remploi. Les rares crétages mosans repercés et gravés conservés n'ont jamais été étudiés méthodiquement. La technique pratiquée depuis l'époque des invasions est abordée par Agnès Gouders (qui ne parle pas de la châsse de saint

Domitien), *La frise ajourée de la châsse de saint Remacle à Stavelot*, in *Mélanges Jacques Lavalleye*, Louvain, 1971, p. 117-126. Pour Stavelot, elle opte pour la fin du XI^e ou le début du XII^e siècle. Le décor est animalier comme à Huy. En 1961, Joseph de Borchgrave parlait simplement d'une « technique archaïque en usage déjà au XI^e siècle ». Dans le catalogue de l'exposition de Visé en 1988 (p. 168-169), les crêtages des pignons (1046 ?) sont comparés dans leur décoration à des manuscrits du deuxième quart voire du milieu du XI^e siècle. On oublie souvent de mentionner J.-Cl. GHISLAIN, *Croix de Solières* in Catalogue de l'exposition *Le Temple et Malte. Trésors d'art entre Ourthe et Meuse*, Villers-le-Temple, 1973, p. 114-115.

³¹ *Hec omnia rite peracta, ipso die quo ecclesiam dedicavi, adiuvante Lieberto*, éd. GENICOT, *op. cit.*, p. 41.

³² Le nombre de chanoines ne semble pas avoir excédé les quinze : il ne se hisse à trente que dans la première moitié du XIII^e siècle, *cf* L.-Fr. GENICOT, *Le chapitre de Huy*, *op. cit.* p. 15sv... Les chapitres liégeois comptent une trentaine de membres et une soixantaine à la cathédrale (J.-L. KUPPER, *L'église impériale*, *op. cit.*, p. 327). L.-Fr. GENICOT, *Les chanoines et le recrutement du chapitre de Huy pendant le Moyen Age*, in *Annales du Cercle Hutois des Sciences & Beaux-Arts*, t. XXVII, 1963-1964, p. 1-99.

³³ *Golbertus archidiaconus alta voce recitavit sine contradictione. Ego autem et predictus episcopus perpetuo anathemate obligavimus quisquis aliquid eorum violare presumpserit, ut eternos cruciatus cum dyabolo et angelis eius perferat, nisi de iniuria satisfaciat*, éd. GENICOT, *op. cit.*, p. 40.

³⁴ Ce que nous avons appelé pour Stavelot-Malmedy « les armes monastiques », *cf* notre article « Maledictio adversus ecclesiae Dei persecutores. À propos d'un ouvrage récent », in *Revue Belge de Philologie & d'Histoire*, t. LXXIII, 1995, p. 1011-1017 et A. KNAEPEN, *L'excommunication dans le pays mosan du XI^e au XIII^e siècle*, Mémoire inédit de licence en Histoire ULg 2009-2010, qui utilise J. MAQUET, « Venir à résipiscence après une mesure d'excommunication. Le cas du synode épiscopal de Liège (XI^e–XII^e siècles) », article non publié. Sans oublier les mentions d'anathème inscrites sur les œuvres d'art.

³⁵ La titlature de Saint-Étienne, petite église à l'entrée, est à relever : quel Étienne ? Liébert de Cambrai, en pèlerinage vers Jérusalem en 1054, a traversé la Hongrie convertie depuis saint Etienne (+ 1038) (Éd. de MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. II, Bruxelles, 1940, p. 326). Un bémol toutefois, cet Étienne ne sera canonisé par Grégoire VII qu'en 1083.

³⁶ Charte capitulaire, éd. L.-Fr. GENICOT, *Le chapitre de Huy*, *op. cit.*, p. 40.

³⁷ *Tertio die dedicationis Hoyensis ecclesie*, GILLES D'ORVAL, MGH, SS, t. XXV, p. 79.

³⁸ Témoins de l'acte et appareil critique utile dans le « Tableau des assemblées synodales du diocèse de Liège » par J. MAQUET, *Faire justice*, *op. cit.*, p. 580-581.

³⁹ J. MAQUET, *Des capitulaires de Gerbald (+ 809) au mandement de Raoul de Zähringen (+ 1191) : quelques réflexions sur le pouvoir édictal de l'évêque de Liège au Moyen Âge*, in *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. LXIX, 2011, p. 67-68.

⁴⁰ Édition critique dans A. JORIS, *La ville de Huy au Moyen Âge*, Paris, 1959, p. 479-484 et commentaires p. 107-127 ; traduction dans IDEM, *Huy et sa charte de franchise*, *op. cit.*, p. 47.

Le passage ici traduit *Prefatam ecclesiam a fundamentis ad laquearia, a laquearibus et ultra reedificavi ; quam etiam in auro et argento et gemmis et prediis pro modulo meo ditavi et de Agar Saram esse feci* provient des *Gesta* de Gilles d'Orval (MGH, SS, t. XXV, p. 79).

Cette référence à la Génèse (XVI, 1-3) dans une source juridique n'a pas lieu de surprendre.

⁴¹ Éd. PONCELET, *Les sceaux et les chancelleries des princes-évêques de Liège*, Liège, 1938, p. 6 sv.. Il s'agit de sceau « rivé » et qui portent tous deux à l'arrière des traces de parchemin.

⁴² L'exposition au Trésor de la Cathédrale de Liège *Liège. Autour de l'an mil* a indirectement suscité la découverte de ces sceaux au Musée Communal de Huy et nous remercions notre ancien étudiant Monsieur Philippe Dejaive de nous les avoir alors confiés. C'est Monsieur Marc Dandoy qui les a retrouvés dans les réserves du Musée. Une étude spécialisée mériterait bien sûr d'être menée sur ces deux sceaux.

⁴³ A. JORIS, *Huy et sa charte*, *op. cit.*, p. 17 donne une reconstitution exécutée « d'après le seul fragment conservé du sceau épiscopal » de la charte pour Waulsort du 28 octobre 1050. Par rapport aux sceaux découverts, le dessin est nettement moins bon et le terme *Episcopus* a été abrégé (EPS).

Un denier d'argent a été frappé à Huy sous Théoduin, avec le nom et le buste de l'évêque, et, au revers, un bâtiment à trois tours, photographie dans A. JORIS, *Huy et sa charte*, *op. cit.*, p. 14

⁴⁴ *Item une chartre de datte mil LXVI seelée dou grant seel l'evesque Tuduyne et dou seel d'un autre evesque*, analyse de 1409, éd. par É. FAIRON et rééd. par A. JORIS, *Huy et sa charte*, *op. cit.*, p. 41. Le premier sceau conservé de Liébert est de 1057 (VAN MINGROOT, *op. cit.*, p. 82 description et reproduction p. 14-15) : 40 x 30 mm, ép. 18 mm, piriforme, de type ecclésiastique assis en cire naturelle à l'enduit brun. Le premier sceau conservé porte EPS (abrégé) et le second EPISCOPI (en toutes lettres, au génitif) (*Ibidem*, p. 17). « La création et l'organisation rudimentaire de la chancellerie épiscopale cambrésienne et l'obtention définitive de la capacité sigillaire doivent être situées pendant l'épiscopat de Liébert de « Lessines », comme son prédécesseur ancien membre de la chapelle palatine » (*Ibidem*, p. 8).

⁴⁵ À titre de comparaison, la cérémonie de dédicace de l'abbatiale de Stavelot le jeudi 5 juin 1040 est l'occasion d'une lecture solennelle par l'empereur lui-même des privilèges accordés à l'abbaye par lui et ses prédécesseurs (Ph. GEORGE, *Un réformateur lotharingien de choc : l'abbé Poppon de Stavelot (978-1048)*, in *Revue Mabillon*, nv. sér. 10, t. LXXI, 1999, p. 89-111).

⁴⁶ H. PLATELLE, *La cathédrale et le diocèse. Un aspect religieux du rapport ville-campagne. L'exemple de Cambrai*, in *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, éd. J.-M. DUVOSQUEL, & A. DIERKENS, Liège, 1991, p. 627.

⁴⁷ G. LOBRICHON, *L'engendrement des saints : le débat des savants et la revendication d'une sainteté exemplaire en France du nord au XI^e et au début du XII^e siècle*, dans *Les fonctions des saints dans le monde occidental (III^e-XIII^e siècle)*, Actes du Colloque de Rome (1988), *Mélanges de l'École Française de Rome*, t. 149, 1991, p. 151.

⁴⁸ G. LOBRICHON, *Arras, 1025, ou le vrai procès d'une fausse accusation*, dans *Inventer l'hérésie? Discours polémiques et pouvoirs avant l'inquisition*, éd. M. ZERNER, Nice, 1998, p. 75.

Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai (1012-1051), le prédécesseur de Liébert, « est resté célèbre pour sa collaboration à la réforme richardienne des monastères, et parallèlement dans les chapitres de son diocèse, pour son action contre l'hérésie gandulphienne, pour son rôle dans la trêve de Dieu, et surtout pour ses idées originales sur la tripartition de la société médiévale. Un moment important dans cet épiscopat fut la reconsécration de la cathédrale Notre-Dame à Cambrai » (VAN MINGROOT, *op. cit.*, p. 2).

⁴⁹ Éd. de MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. I, Bruxelles, 1945, p. 37.

⁵⁰ *Cf* notre article, *Les Miracles de saint Mengold de Huy, témoignage privilégié d'un culte à la fin du XII^e siècle*, in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CLII, 1986, p. 25-48

⁵¹ Avant 985, et peut-être à l'initiative de Notger, l'Église de Cambrai échangea un ensemble de possessions foncières situées dans le diocèse de Liège autour de Huy, dont l'église Sainte-Marie, contre des biens de l'évêché situés dans le pagus de Hainaut (Ch. MÉRIAUX, *Dans l'ombre de Notger : les évêques de Cambrai à la fin du X^e siècle*, in *Évêque et prince*, *op. cit.*, p. 199-200).

- ⁵² Théoduin s'est préoccupé de dédicaces, *cf.* J. STIENNON, *La pierre de dédicace de Waha*, in Catalogue de l'exposition *Marche-en-Famenne. Son passé et son avenir*, Marche, 1980, p. 72-73.
- ⁵³ S. BALAU, *Boson, archidiacre de Liège, abbé de Notre-Dame de Huy*, in *Bulletin de la Société d'Art & d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. XIII, 1902, p. 1-14.
- ⁵⁴ J. STIENNON, *Paléographie du Moyen Âge*, 2^e éd., Paris, 1991, p. 30-31.
- ⁵⁵ J. MAQUET, *Faire justice*, *op. cit.*, p. 741.
- ⁵⁶ Les recherches de Ch. DEREINE et de H. SILVESTRE, synthèse dans J.-L. KUPPER, *L'église impériale*, p. 353.
- ⁵⁷ *Commemoratio domini Bosonis, archidiaconi patris huius loci* : l'estime des chanoines est forte pour Boson. *L'obituaire de la Collégiale Notre-Dame à Huy*, éd. Chr. RENARDY & J. DECKERS, Bruxelles, 1975, p. 232.
- ⁵⁸ Le saint apôtre est honoré dans tout l'occident et le culte de ce « saint impérial » (?) se développe en diocèse de Liège dès l'an mil, toutefois sans très grand rayonnement par rapport à d'autres (R. ADAM, *L'eglise Saint-Bertreimer en Liege que Godescals avoit fondeit... Aperçu historiographique sur les origines de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège*, in *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. CXIII, 2003-2004, Liège, 2007, p. 49-53).
- ⁵⁹ F. DISCRY, *Les encloîtres de Notre-Dame de Huy*, in *Annales du Cercle Hutois des Sciences & Beaux-Arts*, t. XXV, 1955, p. 26-82 et IDEM, *L'ancien archidiaconé de Huy*, in *Bulletin de la Société d'Art & d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. XLI, 1959, p. 1-72.
- ⁶⁰ Le samedi est depuis l'époque carolingienne le jour consacré à la Vierge, *cf.* J.-L. KUPPER, *Les fonts de Notre-Dame à Liège*, in *Feuillets de la Cathédrale de Liège*, n° 16, 1994, p. 11 note 37.
- ⁶¹ L.-Fr. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle*, Louvain 1972.
- ⁶² Notre article « *Architecturer et organiser le grand dessein de Dieu* », *op. cit.*
- ⁶³ L.-Fr. GENICOT, *La collégiale Notre-Dame de Huy. La collégiale ottonienne (1053 ?-1066)*, in *Bulletin de la Commission Royale des Monuments & Sites*, t. XIV, 1963, p. 327-385.
- ⁶⁴ Il ne faut pas non plus s'attendre à des fouilles archéologiques, déjà évoquées en 1963 (C. PETERS & S. de BERNARDY de SIGOYER, *Cinq années de recherches archéologiques à Huy*, Huy, 2006).
- ⁶⁵ Bibliographie générale sur la collégiale et la suite de son histoire dans R. DIDIER, *Le portail polychrome dit «Le Bethléem» à Huy*, in *Bulletin de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique*, t. XXV, 1993, Bruxelles, 1995, p. 136-145.
- ⁶⁶ L'église-mère du diocèse ne fut pas toujours choisie comme nécropole épiscopale, *cf.* J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, *op. cit.*, p. 302-307 et 497-507.
- ⁶⁷ *Quoniam vero in eadem ecclesia requiem elegi in seculum seculi*, éd. GENICOT, *op. cit.*, p. 40.
- ⁶⁸ L'obituaire de la collégiale mentionne aussi l'évêque au 23 juillet et la dotation affectée à son obit : *Migravit dominus de corpore Theduinus, communis pastor, reliquis pater unice nobis. Qui nonies ternos presul ne clauderet annos. Invidiit numerum trigintaquinque dierum julius ad julias monas sub luce kalendas. Qui jacet juxta magnum altare versus Mosam pro quo habemus in vigiliis et missa XXV solidos ; capitulum debet. Item fundavit XV prebendas in ecclesia nostra easque dotavit. L'obituaire de la Collégiale Notre-Dame à Huy*, *op. cit.*, p. 129-130.
- « de sainte recordation reverens pere mesire Tuwys nos predecesseres evesque de Liege » dans la confirmation de la franchise par Adolphe de Waldeck vers 1300 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III, n° 987, p. 138-143, d'après A. JORIS, *Huy et sa franchise*, p. 26).
- ⁶⁹ Traduction de l'addition de Maurice de Neufmoustier à la chronique de Gilles d'Orval, par H. KOCKEROLS, *Note sur la tombe de l'évêque Théoduin à l'église Notre-Dame de Huy. Une relecture de Maurice de Neufmoustier*, in *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, n° 331, 2010, p. 588-594.
- ⁷⁰ J.-Cl. GHISLAIN, *Mosaïques funéraires romanes à décors géométriques en régions mosane et bas-rhénane*, in *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites*, 5 (1975-1976), p. 5-15. H. KOCKEROLS, *Les tombes présumées des comtes de Namur Albert II († 1063-1064) et Albert III († 1102) à l'ancienne collégiale de Saint-Aubain, d'après deux dessins du XVIII^e siècle*, in *Bulletin de la Société Royale Le Vieux Liège*, n° 293, 2001, p. 161-176.
- ⁷¹ J. BRASSINNE, *Monuments d'art mosan disparus*, in *Bulletin de la Société d'Art & d'Histoire du Diocèse de Liège*, 29 (1938), p. 176-180.
- ⁷² Fr. PIRENNE, dans *Liège. Autour de l'an mil*, *op. cit.*, p. 33-34.
- Ces débris de soieries furent égarés et nous les avons retrouvés en 1984 dans l'armoire à reliques de l'Evêché avec d'autres soies, tels des morceaux en lanières de la célèbre soierie de l'empereur byzantin Héraklius (610-641).
- ⁷³ H. DEMARET, *La croix et le calice du tombeau de l'évêque de Liège Théoduin de Bavière*, in *Leodium*, t. X, 1911, p. 101-114; J. BRASSINNE, *Monuments d'art mosan disparus*, in *Bulletin de la Société d'Art & d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. XXIX, 1938, p. 143-195 et t. XXX, 1935, p. 63-104. *Liège. Autour de l'an mil*, *op. cit.*, p. 31-32 et les comparaisons avec la croix en plomb du prévôt Humbert, archidiacre de Texandrie, *cf.* W. DIJKMAN, dans *Liège. Autour de l'an mil*, *op. cit.*, p. 49-50 et Cl. BAYER, *Grabkreuz des Propstes Humbert (+ 1086) dans Catalogue de l'exposition Canossa 1077, Paderborn-Munich*, 2006, t. II, p. 475-476.
- ⁷⁴ Ce tissu lacunaire extrait du tombeau a été placé sur support par l'Institut Royal du Patrimoine Artistique à Bruxelles. Une gaze très fine le maintient et rend son analyse assez difficile. Il est constitué d'une armure en satin rouge bruni dont la chaîne est en soie et la trame végétale en lin ou chanvre, broché de longs flottés de filé métallique jadis doré aujourd'hui vert de gris (infimes traces de dorure). L'âme du filé est en lin ou chanvre, torsion Z, retors S. Le décor formé par la trame brochée, devait se détacher, légèrement en relief, sur le fond rouge armure satin. Françoise Pirenne ne connaît aucune armure satin remontant au XI^e siècle. En outre, ajoute-t-elle, le décor est plus tardif si l'on se réfère au dessin d'Helbig reconstitué au XIX^e siècle à l'aide des fragments découverts et probablement moins détériorés qu'aujourd'hui. Ce décor est formé d'amples rinceaux, végétaux assez pulpeux, à larges tiges avec feuilles et fleurs à sept ou huit pétales, au cœur en forme de roue, désolidarisé de leur corolle, traités dans un esprit qui n'est plus celui du Moyen Âge. D'où Françoise Pirenne de conclure que ces étoffes furent vraisemblablement introduites dans le tombeau lors d'une ouverture ultérieure.
- ⁷⁵ El. DABROWSKA, *Passeport pour l'au-delà. Essai sur la mentalité médiévale*, in *Le Moyen Âge*, 2005, p. 326. Croix de plomb et calice en argent se retrouvent aussi à Metz (El. DABROWSKA, *La découverte des tombes épiscopales dans la cathédrale de Metz en 1523*, dans *Écrire l'histoire à Metz au Moyen Âge*, éd. M. CHAZAN & G. NAUROY, Berne, 2011, p. 45-65) mais l'inscription du *Credo* et du *Pater* semblent uniques à Huy : serait-ce à mettre en relation avec les « bruissements d'hérésie » évoqués plus haut ?
- ⁷⁶ J.-L. KUPPER, *Une «conventio» inédite entre l'évêque de Liège Théoduin et le comte Albert II de Namur (1056-1064)*, in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CXLV, 1979, p. 1-24.
- ⁷⁷ *Liège. Autour de l'an mil*, *op. cit.*, p. 80-92.
- ⁷⁸ Nous pensons à la *Vie* de saint Evermar de Russon où Théoduin, très incrédule au début, finit par reconnaître la sainteté d'Evermar (S. BALAU, *Les sources de l'Histoire de Liège*, 1909, p. 114-117 et M. COURTOY, *La Vie de saint Evermar de Russon (2^e moitié XII^e siècle)*, in *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, t. XXXVII 2007-2008, p. 1-29) ou au *Triumphus sancti Remacii*, où les prélats sont d'abord sceptiques sur les miracles survenus à l'intercession de saint Remacle.
- ⁷⁹ L'article de base reste celui de Fr.- L. GANSHOF, *Note sur le rattachement féodal du comté de Hainaut à l'Église de Liège*, in *Miscellanea J. Gessler*, 1948, p. 508-521, et J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, *op. cit.*, p. 426-427.

⁸⁰ G. ALTHOFF, *Heinrich IV*, Darmstadt, 2008, p. 69 sv.

⁸¹ A. JORIS, *Espagne et Lotharingie autour de l'an mil. Aux origines des franchises urbaines?*, in *Le Moyen Âge*, 1988, p. 5-19.

⁸² *Liège. Autour de l'an mil, op. cit.*, p. 71.

⁸³ J. STIENNON, *Le voyage des Liégeois à Saint-Jacques de Compostelle en 1056*, réimpr. in *Un Moyen Âge pluriel*, Malmedy, 1999, p. 181-207. Rappelons aussi que le poème à la gloire de l'Aquitaine, patrie des saints, est dû à Hériger (J. STIENNON, *Une description peu connue de l'Aquitaine par Hériger de Lobbes*, in *Annales du Midi*, t. LXXII, 1960, p. 273-286. Nous avons mis la découverte d'une minuscule boîte en argent du XI^e siècle, convertie en reliquaire, en parallèle avec une authentique, petit document d'authentification des reliques émanant de Théoduin. Ici encore histoire et histoire de l'art s'entremêlent (Ph. GEORGE, *Un reliquaire, «souvenir» du pèlerinage des Liégeois à Compostelle en 1056 ?*, in *Revue Belge d'Archéologie & d'Histoire de l'Art*, t. LVII, 1988, p. 5-21, et *Liège. Autour de l'an mil, op. cit.*, p. 117).

DE CONSTRUCTIONE - DE CONSECRATIONE ECCLESIAE HOYENSIS (1066. GOD.)

SAŽETAK

Sve *Povijesti srednjega vijeka* spominju poznatu "Povelju iz Huya" iz 1066. godine, najstariji sačuvan primjer povelje o slobodama sjeverno od Alpa. Dodjeljujući ih stanovnicima grada Huya, biskup Liègea Théoduin (1048.-1075.) dobio je zauzvrat financijska sredstva za svoj pothvat: obnovu grada Huy-sur-Meuse i njegove zborne crkve uništenih 1053. godine u napadu flandrijskog kneza. Crkveni je prelat istovremeno ondje gradio svoju grobnicu. U kolovozu

1066. godine u Huyu se odvijaju veličanstvene ceremonije posvete nove crkve. Iako je panegirik spomeniku iz Huya *De constructione – de consecratione ecclesiae Hoyensis* danas izgubljen, interdisciplinarni pristup nam omogućava da ponovo sagledamo cijeli slučaj: povijest, hagiografiju, arhitekturu, umjetnost, liturgiju i specijalizaciju svetog.

Prevela: Iva Marić